

Analyse budgétaire infranationale pour le renforcement de la nutrition

Évaluer le rôle des gouvernements infranationaux dans le financement de la nutrition

Le [Rapport sur l'état d'avancement 2013 du Mouvement pour le renforcement de la nutrition](#) (SUN) souligne l'importance de la disponibilité des ressources pour atteindre les objectifs nutritionnels et relever les défis liés au suivi des financements. Suite à la publication de ce rapport, les pays SUN se sont engagés à améliorer le suivi financier des ressources destinées à la nutrition. Cet engagement s'est surtout traduit au niveau national ; en 2016, 47 pays avaient déclaré avoir réalisé une forme d'analyse budgétaire. Toutefois, il existe un intérêt croissant pour l'extension de l'analyse budgétaire et du suivi financier au niveau infranational suscite un intérêt croissant.

De nombreux pays SUN ont plusieurs niveaux de gouvernement. Les gouvernements infranationaux sont responsables non seulement d'une part importante des dépenses publiques totales, mais également du budget alloué aux prestations de services liées à la nutrition spécifique et sensible. En outre, la tendance actuelle dans de nombreux pays SUN est plus orientée vers une plus grande décentralisation des pouvoirs du niveau national au niveau infranational. Ce qui signifie que, pour mieux comprendre le financement de la nutrition, le Mouvement SUN devrait porter plus d'attention au niveau infranational.

Cette note d'orientation est l'un des trois documents de référence destinés à aider les pays à analyser les budgets infranationaux. Elle a pour objectif de fournir aux pays une approche leur permettant d'autoévaluer le rôle des gouvernements infranationaux dans le financement de la nutrition. Plus précisément, cette note d'orientation permettra de comprendre : (1) la structure et les processus de décentralisation budgétaire et de dévolution des pouvoirs des pays ; (2) l'étendue du financement infranational en général et pour la nutrition en particulier ; et (3) la disponibilité et la qualité des données.

Pourquoi mener une telle évaluation ? Cette évaluation permettra d'apprécier l'importance du financement global des gouvernements infranationaux et de la nutrition spécifique et sensible. Elle aidera ainsi les pays à déterminer s'ils ont besoin de procéder à une analyse financière infranationale. Cette évaluation leur permettra également d'identifier l'approche méthodologique la plus appropriée pour le suivi du financement infranational.

Qui doit entreprendre cette évaluation ? La note d'orientation est structurée de manière à permettre à tous les pays, quelles que soient leurs structures de gouvernance, de procéder à cette évaluation. L'évaluation n'est pas conçue pour être complexe ; elle est applicable à tous les pays. Il est prévu que les points focaux nationaux SUN puissent mener cette évaluation, bien qu'ils puissent avoir besoin d'une certaine assistance technique.

Qu'est-ce que cela implique ? La réalisation de cette évaluation peut nécessiter la collaboration d'autres ministères (par ex., les ministères des Finances et les ministères des

gouvernements locaux), des agences (par ex., les autorités chargées de la répartition des recettes), des unités administratives infranationales ou d'autres acteurs externes spécifiques, selon les besoins. Les pays peuvent s'appuyer sur les travaux menés par d'autres secteurs pertinents (comme la santé ou l'eau et l'assainissement) ou par des acteurs au sein ou à l'extérieur du gouvernement. Voir l'**Encadré 1** pour les sources d'information/ données susceptibles d'éclairer cette évaluation.

L'évaluation et la présente note d'orientation s'appuient sur une approche progressive en deux parties :

1. Évaluation des structures et des processus gouvernementaux globaux : brève évaluation pour déterminer s'il existe des gouvernements infranationaux leur niveau de ressources allouées et la mesure dans laquelle ils ont un pouvoir de décision indépendant sur l'allocation.
2. Évaluation des rôles et des responsabilités des acteurs infranationaux de nutrition spécifique et sensible pour comprendre l'ampleur du financement de la nutrition au niveau infranational.

Chaque partie est divisée en sous-composantes avec des questions clés, des propositions de sources de données et des exemples de résultats attendus.

Encadré 1. Sources d'informations et de données utiles

Sur les structures et les processus de décentralisation dans les pays SUN

Rapports consolidés : Ces documents sont préparés en externe ou conjointement par des organisations non gouvernementales internationales. Ces sources sont susceptibles de fournir des données normalisées pour plusieurs pays et des évaluations impartiales d'activités concrètes. Voici quelques exemples qui peuvent être utiles pour cette évaluation :

- [Subnational Governments Around the World](#) (*Les gouvernements infranationaux dans le monde*) de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Le [Commonwealth Local Government Handbook](#) (*Manuel du Commonwealth sur la gouvernance locale*) du Forum des gouvernements locaux du Commonwealth.
- La [base de données des statistiques de finances publiques](#) du Fonds monétaire international.

Sources gouvernementales : il s'agit de documents législatifs, rapports ou budgets officiels qui constituent la base du fonctionnement d'un pays. Ces sources sont susceptibles d'inclure des informations détaillées et propres au pays qui sont parfois absentes des rapports consolidés. Voici quelques exemples :

- Constitutions, lois et rapports : ces documents sont généralement disponibles sur les sites internet gouvernementaux ou dans les archives légales. Ils peuvent être obtenus au niveau national auprès des ministères (par exemple, le ministère de la Justice), des gouvernements locaux, du parlement ou des autorités décentralisées.
- Documents budgétaires : ils fournissent des informations financières aux niveaux national et infranational. Ces informations sont utiles pour déterminer l'étendue de la décentralisation fiscale globale et de la dévolution des pouvoirs.
- Au niveau national, les ministères des Finances et les banques centrales peuvent être des sources majeures d'information. Les données des gouvernements infranationaux sont disponibles soit auprès de ces dernières, soit sous forme consolidée auprès des organismes nationaux (par ex., les ministères des Finances, les gouvernements locaux ou les organes indépendants d'affectation des recettes).
- Les connaissances propres des pays ou les données provenant d'entretiens avec des informateurs peuvent aussi être des sources clés, en particulier durant la phase de planification, lorsque les pays collectent des documents ou lorsque les informations écrites sont difficiles à obtenir.

Pour les informations sur le financement des gouvernements infranationaux

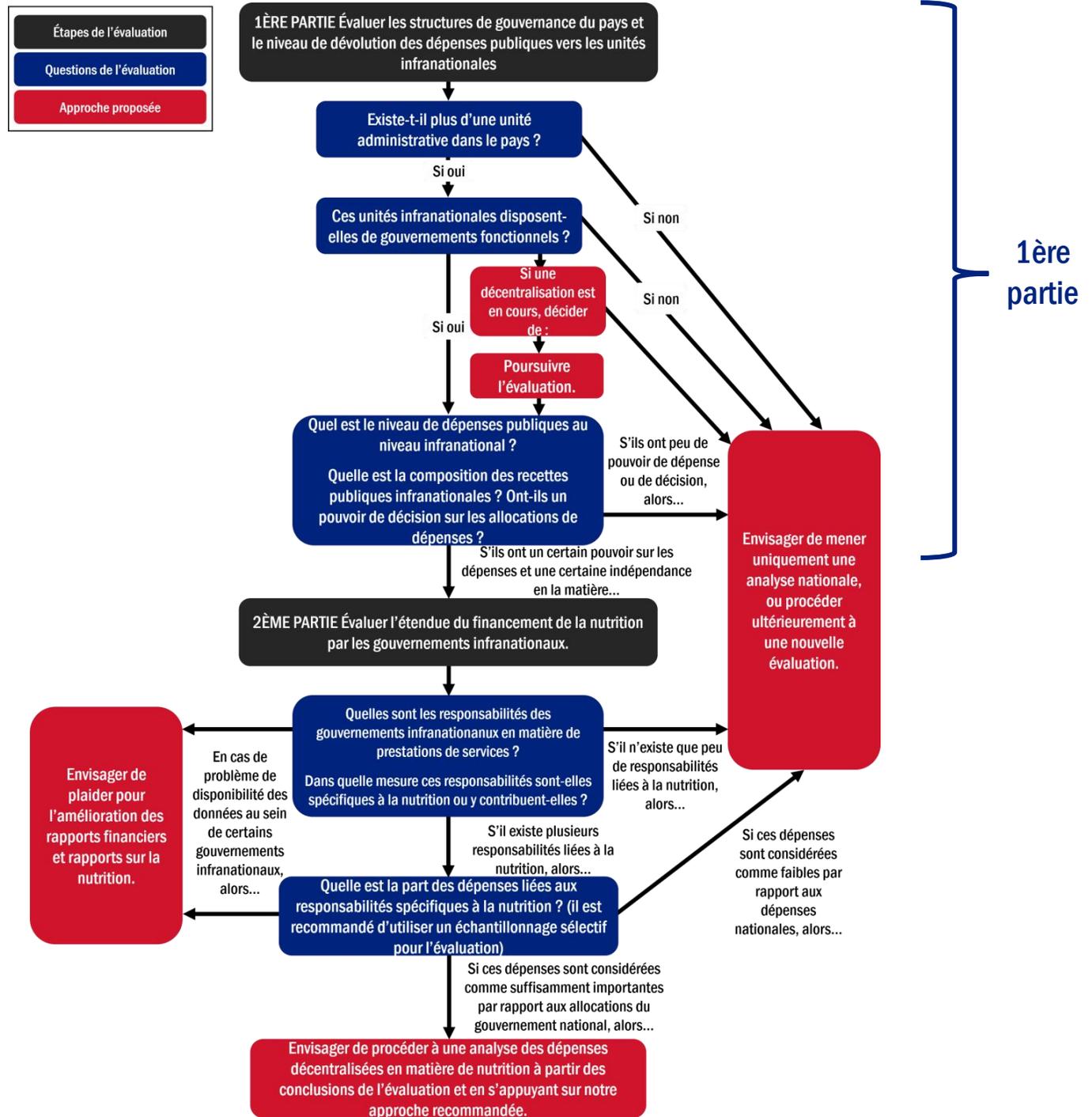
Plateformes de données des gouvernements centraux ou Agences : les données peuvent être disponibles sur les plateformes en ligne des ministères de coordination des gouvernements centraux (par exemple, les ministères des Collectivités locales) ou des organismes (par exemple, les commissions d'affectation des recettes). C'est le cas par exemple de l'[Ouganda](#), de l'[Afrique du Sud](#) ou du [Rwanda](#).

les gouvernements infranationaux individuels: il s'agit de plateformes en ligne créées par les gouvernements infranationaux. Elles sont disponibles sur leurs propres sites web ou via d'autres moyens de communication (par exemple, les pages Twitter/Facebook). Il est également possible de contacter directement le personnel compétent des gouvernements infranationaux.

Informations provenant d'acteurs externes : des informations sont également disponibles auprès de sources externes, comme le [programme de Partenariat interétatique pour la transparence, la réactivité et le renforcement des capacités \(SPARC\)](#) au Nigéria et l'[Initiative BOOST de la Banque mondiale](#).

Evaluation Partie 1 : Comprendre la structure de la décentralisation et le rôle des gouvernements infranationaux dans les cadres budgétaires

Figure 1. Evaluation Partie 1- questions clés et arbre de décision.



1.1 Cartographie des structures administratives publiques

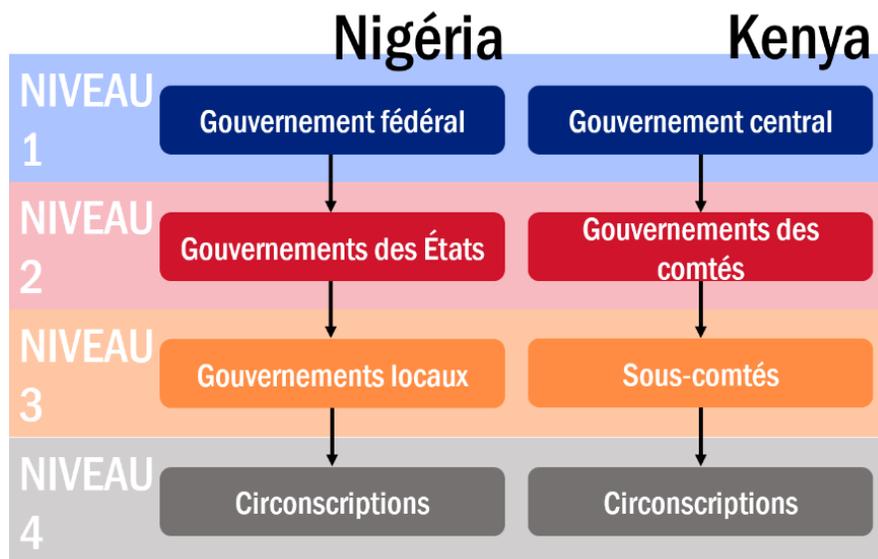
L'objectif de cette étape est de déterminer s'il existe des structures administratives publiques mandatées en dessous du gouvernement national ou central. Celles-ci peuvent être définies de manière générale comme des administrations couvrant une division géographique définie d'un pays, avec des pouvoirs limités et les responsabilités correspondantes. Ces structures administratives n'ont pas besoin d'être fonctionnelles, mais leur existence doit avoir été officialisée par la constitution ou d'autres moyens juridiques.

Questions clés à aborder	Approche proposée	Sources de données	Délai/Ressources nécessaires (niveau faible, modéré, élevé)	Prochaines étapes
Existe-t-il plus d'une unité administrative dans le pays ?	Cartographier les secteurs administratifs ; il peut s'agir de hiérarchies verticales ou de variations au sein d'un niveau de gouvernement particulier (par ex., les gouvernements locaux peuvent être soit des gouvernements de districts [ruraux] ou soit municipaux [urbains]). Voir la Figure 2 pour un exemple d'unités administratives verticales.	Rapports consolidés (par ex. Subnational Governments Around the World de l'OCDE, le Commonwealth Local Government Handbook , la base de données de statistiques des finances publiques du FMI) et les sources gouvernementales (par ex. documents législatifs, rapports ou budgets). Voir l' Encadré 1 pour d'autres exemples de sources de données.	Faible : ces informations sont peut-être déjà connues. Il est fort probable qu'elles soient détaillées dans des sources secondaires. Cela signifie que cette étape sera brève et nécessitera des connaissances personnelles, la mise en place d'une consultation ou l'examen de documents. La création d'un schéma de flux peut être une option intéressante, comme dans l'exemple présenté dans la Figure 2 .	A. Dans les pays ayant un seul niveau de gouvernement (central, par ex.) → envisager d'effectuer seulement une analyse des dépenses au niveau national. B. Dans les pays ayant plus d'un niveau de gouvernement identifié → Passer à l'étape 1.2 ci-dessous.

Abréviations : OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques ; FMI, Fonds monétaire international.

La **Figure 2** décrit les cas du Nigéria et du Kenya, deux pays dont la structure de gouvernance administrative comprend quatre niveaux verticaux distincts. Dans les deux cas, il est conseillé de passer à l'étape 1.2. Il arrive que des pays aient plusieurs types de gouvernement à un même niveau (par ex. les gouvernements municipaux et de districts).

Figure 2. Les unités administratives verticales au Nigéria et au Kenya.



1.2 Déterminer la présence et l'importance relative des organes de gouvernance infranationaux

Un gouvernement infranational se distingue des autres entités publiques par l'existence d'une autorité élue et décentralisée qui prend les décisions de dépenses. Cet exercice exclut les organes ayant peu ou pas de pouvoir de décision en matière de financement.

Établir le degré de décentralisation des entités infranationales est une étape fondamentale pour évaluer leur importance dans la prise de décisions en matière de dépenses. La décentralisation peut prendre différentes formes selon les gouvernements. Une adaptation de [Rondinelli \(1981\)](#)¹ sert de guide pour identifier les quatre différentes manières de mettre en œuvre la décentralisation :

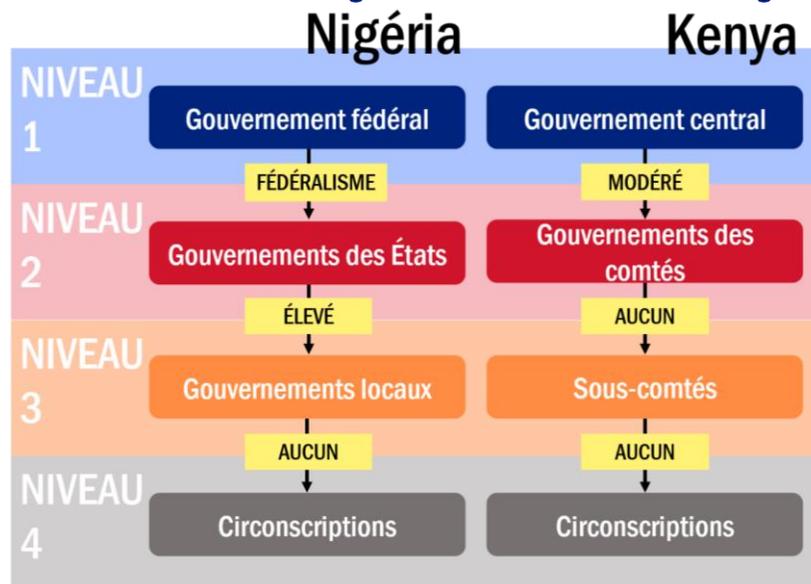
- **Déconcentration** : il s'agit de la forme de décentralisation la plus faible. La déconcentration redistribue la bureaucratie gouvernementale aux bureaux géographiques, tandis que l'administration centrale conserve le contrôle de la direction de la politique et des finances. Dans ce cas, le gouvernement local peut en soi ne pas exister en tant que structure homogène, mais être plutôt une extension du gouvernement central sous forme d'agences locales. Celles-ci peuvent n'avoir que peu ou pas d'autorité sur les décisions financières et il est peu probable qu'elles soient dotées de processus budgétaires propres. On trouve cette forme de décentralisation dans les États fortement unitaires et à certains niveaux administratifs d'autres États.
- **Délégation** : il s'agit de la forme de décentralisation modérée. La délégation transfère davantage de responsabilités et de pouvoirs aux entités publiques locales, généralement dans des secteurs spécifiques. Les gouvernements locaux peuvent également bénéficier d'une autonomie financière partielle ; toutefois, le gouvernement central conserve un contrôle prépondérant sur l'orientation des politiques. Dans cette forme de décentralisation, le gouvernement central peut accorder des subventions conditionnelles et/ou inconditionnelles et les gouvernements locaux auront probablement leurs propres processus budgétaires.
- **Dévolution** : il s'agit de la forme de décentralisation la plus forte. La dévolution consiste à confier des pouvoirs et des responsabilités à des gouvernements locaux dans les principaux domaines de la gouvernance. Les gouvernements locaux disposent d'une autonomie financière importante, puisqu'ils peuvent collecter leurs propres recettes et prendre des décisions indépendantes en matière de dépenses. Dans sa forme la plus forte, la dévolution s'apparente au premier niveau de division des systèmes fédéraux (voir le point suivant), où les gouvernements locaux prennent des décisions financières, administratives et législatives avec peu ou pas de contrôle du gouvernement central. Dans ce cas, il existe des processus budgétaires distincts.
- **Fédéralisme** : bien que, il ne s'agisse pas techniquement d'une décentralisation directe, le fédéralisme peut être assimilé à la forme la plus forte de gouvernement décentralisé. Le fédéralisme représente une division du pouvoir entre deux niveaux de gouvernement ayant un statut égal : les gouvernements des États et le gouvernement central. Les États jouissent d'une large autonomie, perçoivent leurs propres recettes et prennent des décisions législatives et financières indépendantes. Dans ce cas de figure, il existe des processus budgétaires distincts.

¹ Rondinelli (1981) distingue quatre formes de décentralisation administrative que l'on trouve dans les États unitaires. Une de ces formes ne figure pas dans ce document, il s'agit de la *privatisation*, c'est-à-dire le transfert d'activités gouvernementales à des acteurs non-étatiques.

Questions clés à aborder	Approche proposée	Sources de données	Délaï/ étendue des Ressources nécessaires (faible, modéré, élevé)	Prochaines étapes
Les unités administratives décentralisées disposent-elles de gouvernements fonctionnels ?	<p>Mener un exercice de cartographie étendu pour identifier les différents niveaux de gouvernement et estimer le degré de décentralisation de chacun d'eux.</p> <p>Cet exercice doit couvrir les principales structures de gouvernance fonctionnelles d'un pays et donner un aperçu de l'ampleur de la décentralisation sur le plan politique, budgétaire et des prestations de services. Les entités infranationales ayant peu ou pas d'autorité décentralisée ne peuvent pas prendre de décisions indépendantes et ne sont pas concernées par la suite de cette analyse (c'est le cas, par exemple, des circonscriptions électorales). Voir la Figure 3 pour un exemple.</p>	<p>Rapports sur les statuts des gouvernements et documents financiers.</p> <p>Voir l'Encadré 1 pour d'autres exemples de sources de données.</p>	<p>Faible : ces informations se trouvent vraisemblablement dans des sources secondaires. Ces informations sont peut-être déjà connues ou elles peuvent être déduites de discussions tenues avec les personnes/organisations pertinentes. Il peut être utile d'identifier le type général de modèle de décentralisation gouvernementale et d'ajouter cette information sur la carte détaillée à l'étape 1.1, comme l'illustre la Figure 3.</p>	<p>A. Le pays a des unités administratives décentralisées, mais ne joue pas de rôle important dans la prestation de services de gestion des ressources → Il est recommandé de terminer l'évaluation et de mettre l'accent sur l'analyse des dépenses au niveau national.</p> <p>B. Le pays a entamé un processus de dévolution ou de décentralisation budgétaire → Selon les circonstances et les délais, vous pouvez 1) passer à l'étape 1.3 ou 2) vous concentrer sur le niveau national et suivre la situation pour continuer l'évaluation à une date ultérieure.</p> <p>C. Le pays a un ou plusieurs niveaux de gouvernement décentralisé qui semblent fonctionner, fournissent des services et participent à l'affectation des ressources → Passer à l'étape 1.3.</p>

Comme l'illustre la **Figure 3**, bien qu'il existe quatre unités administratives gouvernementales au Kenya et au Nigéria, dans la pratique, des pouvoirs et des responsabilités importants n'ont été transférés qu'à deux unités décentralisées au Nigéria et à une seule au Kenya. Le schéma détaillé des flux (étape 1.2) précise le type de structure de gouvernance. Il identifie également quels niveaux de gouvernement ont transféré des pouvoirs et dans quelle mesure.

Figure 3. La force de la décentralisation dans les gouvernements infranationaux du Nigéria et du Kenya.



1.3 Évaluer l'ampleur et la nature globales des dépenses publiques infranationales

Cet aspect de l'évaluation permet de déterminer l'ampleur et la nature du financement national. Ceci aidera à estimer l'ampleur du financement de la nutrition au niveau infranational sans exiger d'analyse approfondie des dépenses spécifiques à la nutrition.

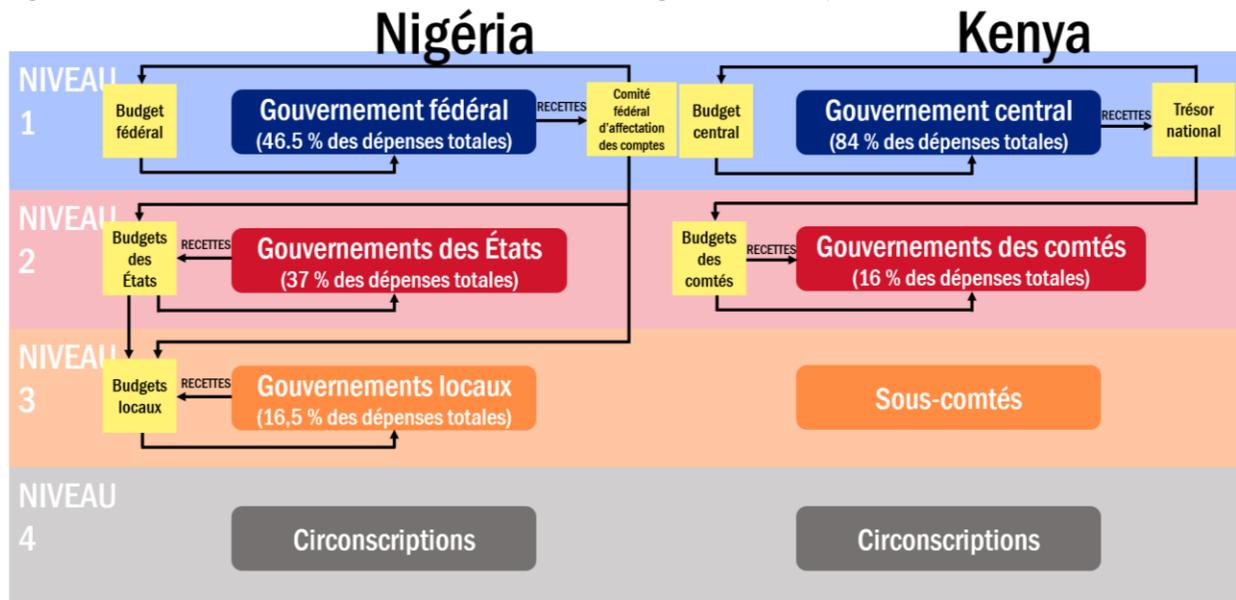
Bien que une part importante des dépenses puisse être allouée par les gouvernements infranationaux, il peut s'agir en fait de fonds déjà affectés par le gouvernement central. Par conséquent, il est possible d'analyser ces financements en examinant le budget national.

Cette partie de l'évaluation ne donne pas une image exacte des flux de revenus des gouvernements infranationaux et de ce qui peut être suivi dans le budget national. L'objectif est de déterminer s'il est probable qu'un montant important de dépenses publiques infranationales ne puisse être suivi avec précision en ce qui concerne la nutrition au niveau national.

Questions clés à aborder	Approche proposée	Sources de données	Délai/Etendue des ressources nécessaires (faible, modéré, élevé)	Prochaines étapes
<p>Quelle part des dépenses publiques est réalisée au niveau national ?</p> <p>Quelle est la composition des recettes de chaque niveau de gouvernement décentralisé ?</p>	<p>1) Détailler la part des dépenses publiques au niveau infranational :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la part des dépenses publiques totales allouées au niveau infranational (voir la note de synthèse pour plus d'informations). S'il existe plus d'un niveau de gouvernement décentralisé, évaluer le montant des dépenses allouées par chaque niveau (voir la Figure 4 pour un exemple). Chaque voie de financement identifiée peut être évaluée pour déterminer le volume global des flux. <p>2) Estimer l'étendue de l'influence du gouvernement décentralisé sur les dépenses.</p> <ul style="list-style-type: none"> Détailler les flux de revenus globaux de chaque niveau de gouvernement décentralisé identifié à l'aide d'un échantillon vertical (entre les niveaux) et horizontal (entre plusieurs entités géographiques d'un même niveau de gouvernement) ; ces informations se trouvent généralement dans les documents financiers. 	<p>Pour estimer les dépenses totales des gouvernements infranationaux, voir la note de synthèse et penser à consulter une série de rapports consolidés contenant ces informations (voir l'Encadré 1).</p> <p>Pour un examen plus approfondi des dépenses de chaque niveau de gouvernement et des flux de revenus des gouvernements infranationaux, consulter les documents budgétaires aux niveaux national et décentralisé.</p>	<p>Faible/modéré : ces informations peuvent être évaluées en examinant des sources secondaires ou la documentation budgétaire des gouvernements nationaux et décentralisés ; dans ce dernier cas, une certaine expertise/connaissance sera nécessaire.</p>	<p>A. Si les dépenses publiques décentralisées sont proportionnellement faibles ou si la majorité d'entre elles sont financées et affectées de sorte qu'elles peuvent être suivies au niveau national → Il convient de terminer l'évaluation et de se concentrer sur l'analyse des dépenses pour la nutrition au niveau national.</p> <p>B. Si les informations financières des administrations publiques aux niveaux national et décentralisé ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante pour l'évaluation, vous pouvez soit → 1) conclure et vous concentrer sur le niveau national, soit 2) si certains niveaux d'administration décentralisée disposent d'informations et que les niveaux de dépenses au niveau infranational sont suffisants, envisager de continuer à évaluer ces niveaux (passer à la 2ème partie, le cas échéant). Dans les deux cas, il peut être intéressant de travailler avec des acteurs clés pour plaider en faveur d'une amélioration de la</p>

	<p>Voir la Figure 5 pour un exemple simplifié. Un exemple concret et réel est présenté dans le SPRING's Report on Nutrition Financing in Kisoro District Uganda (Rapport de SPRING sur le financement de la nutrition dans le district de Kisoro en Ouganda).</p>		<p>disponibilité et de la qualité des données. C. Si les niveaux globaux des dépenses au niveau infranational ne peuvent être suivis par le budget national → passer à la 2ème partie de l'analyse pour évaluer les éventuelles responsabilités liées à la nutrition et estimer les niveaux du financement de la nutrition.</p>
--	---	--	--

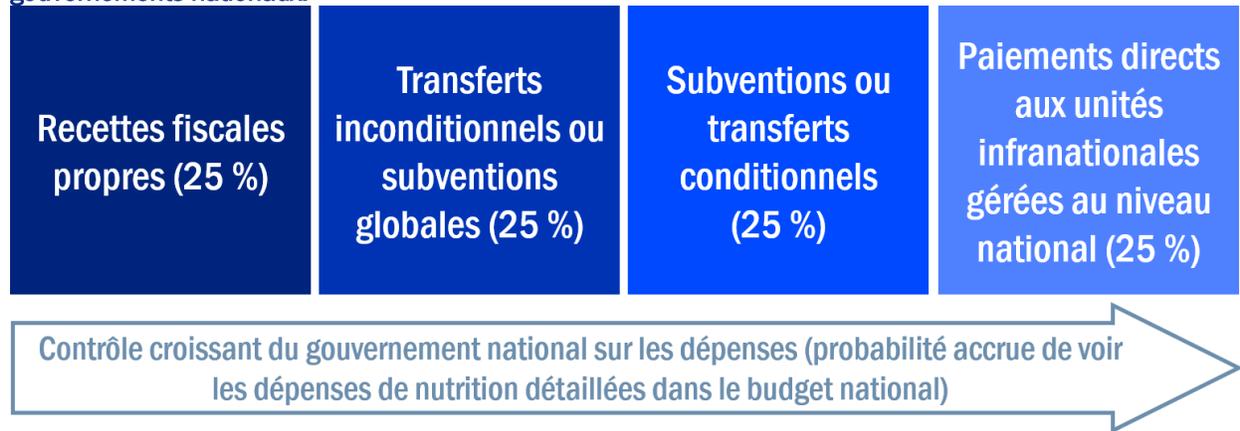
Figure 4. Cartes simplifiées des dépenses publiques au Nigéria et au Kenya.



Comme le montre la [note de synthèse jointe à cette analyse](#), il n'existe pas de pourcentage de référence exact pour les dépenses des gouvernements infranationaux. Par exemple, lorsque les dépenses représentent moins de 10 % des dépenses publiques totales, une part importante de ces dépenses peut potentiellement concerner la nutrition. Toutefois, si les dépenses sont inférieures à 5 %, il est probable qu'elles soient en grande partie consacrées aux fonctions de base du gouvernement. Dans ce cas, la poursuite de l'évaluation est peu pertinente ; le pays a plutôt intérêt à se concentrer sur l'analyse du budget national.

Comme l'indique la **Figure 5**, les flux de revenus tels que la collecte des recettes budgétaires propres des gouvernements infranationaux et les transferts inconditionnels sont les moins susceptibles d'être détaillés dans le budget national comme étant liés à la nutrition. Il est plus probable que des subventions conditionnelles soient spécifiées au niveau national, de même que les paiements directs du gouvernement national.

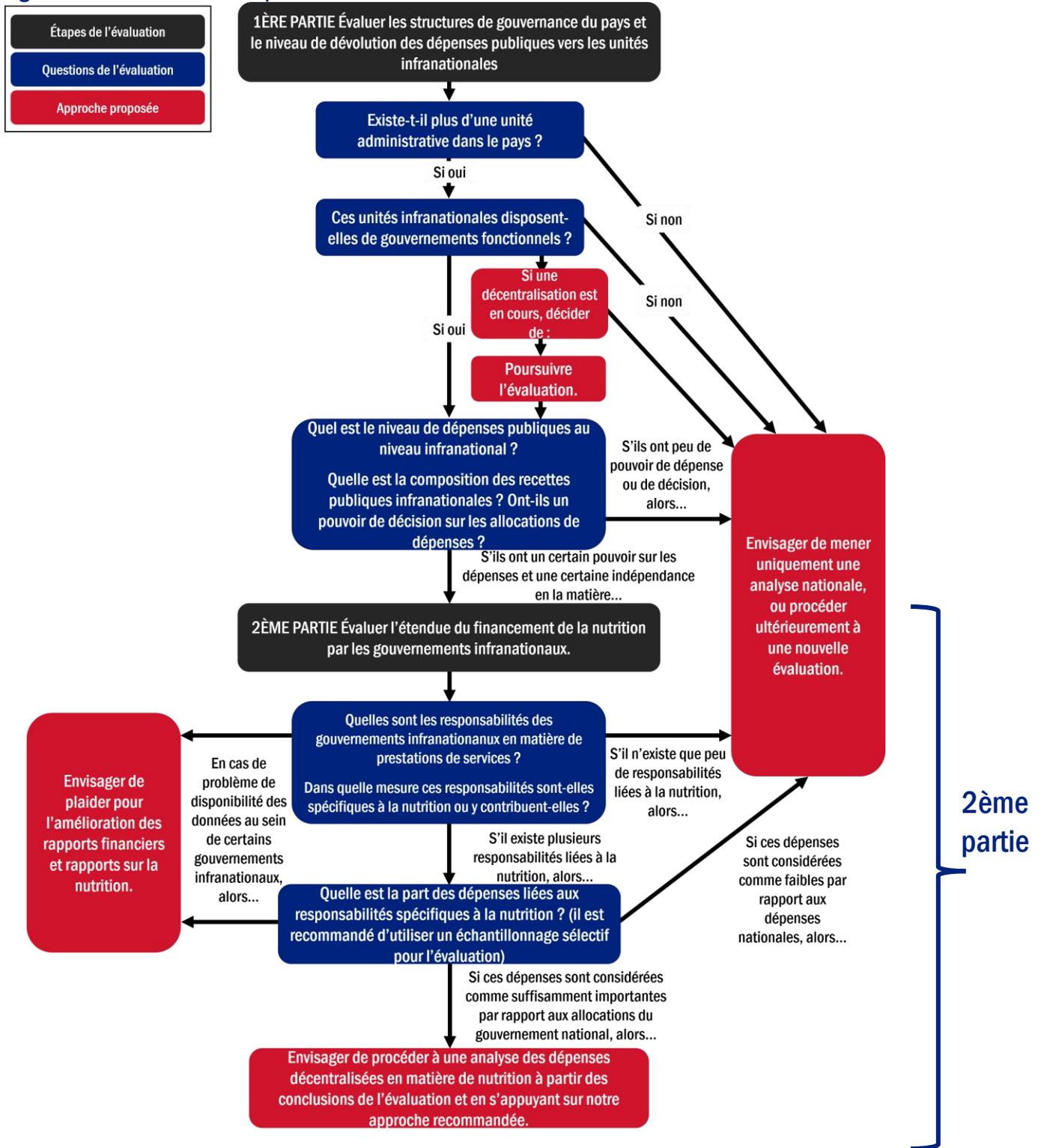
Figure 5. Exemple de différents flux de recettes infranationales et de l'influence potentielle des gouvernements nationaux.



Evaluation Partie 2 : Évaluation des responsabilités des gouvernements infranationaux et de l'ampleur des investissements probables dans les domaines spécifiques et sensibles à la nutrition

Une fois qu'il a été constaté que certains gouvernements infranationaux dépensent des sommes potentiellement importantes, l'étape suivante consiste à évaluer la probabilité que ces dépenses soient pertinentes pour la nutrition. Cette partie de l'évaluation cherche à répondre à deux questions. La première vise à confirmer les responsabilités du gouvernement infranational identifiées dans la section précédente et à déterminer leur pertinence pour la nutrition. Si ces responsabilités sont liées à la nutrition, la seconde question a pour but d'estimer l'ampleur des dépenses probables dans les domaines spécifiques et sensibles à la nutrition.

Figure 6. Evaluation Partie 2- questions clés et arbre de décision.

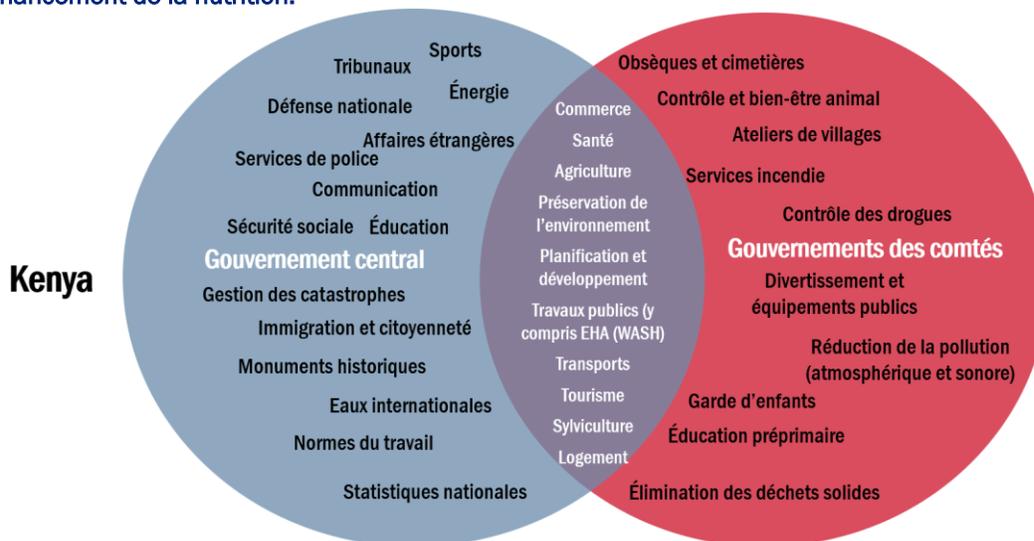


2.1 Évaluation des responsabilités des gouvernements infranationaux identifiées

Cette étape vise à confirmer les responsabilités des différents niveaux de gouvernement. Elle doit permettre d'identifier les responsabilités des gouvernements infranationaux en matière de nutrition.

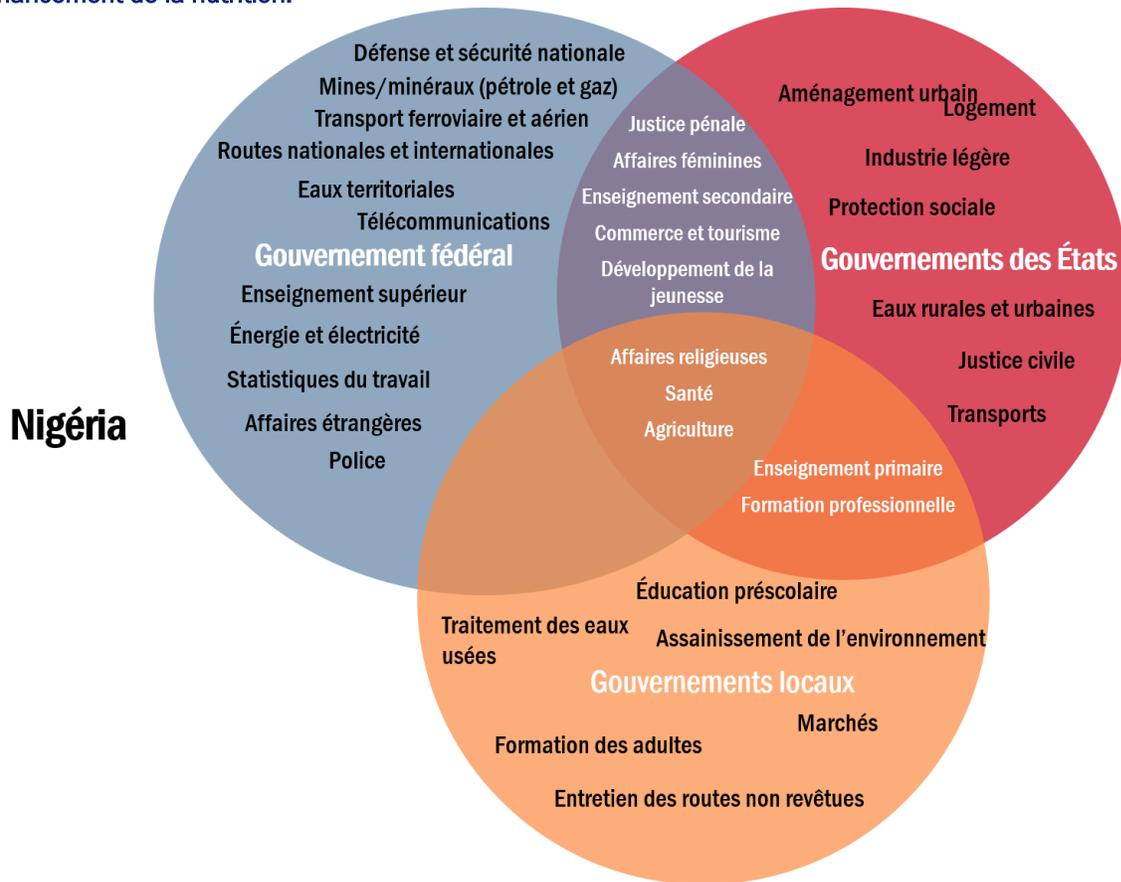
Questions clés à aborder	Approche proposée	Sources de données	Délai/ Etendue des ressources nécessaires (faible, modéré, élevé)	Prochaines étapes
<p>Quelles responsabilités les gouvernements infranationaux identifiées ont-elles en matière de services ?</p> <p>Dans quelle mesure ces responsabilités sont-elles spécifiques à la nutrition ou y contribuent-elles ?</p>	<p>Identifier les gouvernements infranationaux qui ont des responsabilités dans des secteurs spécifiques et sensibles à la nutrition. Identifier tout chevauchement de responsabilité entre elles.</p> <p>Parallèlement à cela, il convient d'examiner l'indépendance financière des gouvernements infranationaux qui ont été identifiées au cours des étapes précédentes.</p> <p>Le diagramme de Venn peut être utilisé pour décrire les responsabilités de chaque niveau (voir la Figure 7a et la Figure 7b).</p>	<p>Il s'agit notamment des documents officiels, tels que la constitution, les budgets, la législation et les lois sur la gestion des finances publiques. Évaluer à la fois les responsabilités légales et réelles des gouvernements infranationaux (par exemple, si la décentralisation est en cours, les responsabilités déléguées par la loi ne sont pas toujours entièrement transférées aux gouvernements infranationaux dans la pratique).</p>	<p>Modéré : il est probable que les responsabilités définies par la loi soient détaillées dans des sources secondaires, même si l'évaluation de leur étendue dans la pratique peut nécessiter une enquête plus approfondie par le biais de discussions avec des informateurs clés. Si les responsabilités effectivement dévolues ne sont pas clairement identifiées, il peut être utile de passer à l'étape 2.2.</p>	<p>A. S'il s'avère que les gouvernements infranationaux n'ont que peu ou pas de responsabilités en matière de nutrition → Il convient de se concentrer sur l'analyse des dépenses nationales en matière de nutrition.</p> <p>B. Si certaines responsabilités liées à la nutrition sont identifiées → Passer à l'étape 2.2 ci-dessous</p> <p>Note : En cas de problème de disponibilité des données au sein de certains gouvernements infranationaux, il est conseillé de plaider en faveur d'une amélioration des rapports.</p>

Figure 7a. Les gouvernements infranationaux du Kenya ayant une responsabilité essentielle dans le financement de la nutrition.



Abréviation : WASH, Eau, assainissement et hygiène

Figure 7b. Les gouvernements infranationaux du Nigéria ayant une responsabilité essentielle dans le financement de la nutrition.



Note : Dans les pays où les programmes nutritionnels forment une ligne budgétaire distincte, il est relativement simple d'évaluer le financement spécifique à la nutrition au niveau infranational. Dans les cas où les programmes nutritionnels ne sont pas budgétisés séparément, il convient d'adopter une approche holistique qui évalue les domaines contribuant à la nutrition. Dans ces secteurs, les responsabilités peuvent être partagées entre différents niveaux de gouvernement (c'est notamment le cas dans les grands secteurs comme la santé ou l'agriculture, où les prestations, les infrastructures et l'administration peuvent être distinguées entre les différents niveaux de gouvernements infranationaux). En cas de chevauchement important de responsabilités, il peut être utile de clarifier les types de services fournis (par ex., services de santé primaire/au niveau du district, eau en milieu rural, etc.).

2.2. Identifier les voies de financement possibles pour les programmes spécifiques et sensibles à la nutrition au niveau des gouvernements infranationaux

Ce processus s'appuie sur toutes les étapes précédentes qui ont permis d'établir les responsabilités, le cas échéant, des niveaux de gouvernement Infranationaux en ce qui concerne les dépenses pour les activités liées à la nutrition. Cette étape ne prétend pas fournir une analyse complète des dépenses liées à la nutrition dans le cadre des budgets infranationaux. À ce stade, la décision principale consiste à déterminer si les dépenses liées à la nutrition au niveau infranational sont suffisamment importantes pour justifier une analyse plus holistique et plus approfondie.

Questions clés à aborder	Approche proposée	Sources de données	Délai/Étendue des ressources nécessaires (faible, modéré, élevé)	Prochaines étapes
<p>Quel est le rôle potentiel des gouvernements infranationaux identifiées dans le financement des domaines spécifiques à la nutrition ou y contribuant ?</p>	<p>Évaluer le budget du gouvernement central pour repérer les écarts éventuels. Des écarts apparents dans le budget d'un gouvernement central (par exemple, des dépenses de santé plus faibles que prévu au niveau national, par rapport à la moyenne régionale) peuvent indiquer une composante financière décentralisée importante.</p> <p>Identifier différents indicateurs pour les dépenses de santé. Les indicateurs tels que la part des dépenses de santé des gouvernements infranationaux peuvent donner une indication du niveau des dépenses liées à la nutrition. Ce type d'information peut éventuellement être obtenu à partir des rapports annuels des ministères de tutelle concernés ou auprès d'organismes non gouvernementaux (par ex., l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ou l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).</p> <p>Si les deux premières approches montrent des signes de financement infranational ou si les données ne sont pas disponibles, il est</p>	<p>Budgets infranationaux (voir l'Encadré 1) ; les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent également trouver des informations pertinentes dans les rapports consolidés (voir l'Encadré 1).</p>	<p>Modéré/élevé : il est probable que cette étape comprenne un examen relativement approfondi des documents budgétaires, en particulier pour évaluer les dépenses budgétaires décentralisées dans des domaines spécifiques à la nutrition ou y contribuant. Toutefois, d'autres aspects (indicateurs de substitution ou examens des budgets nationaux) nécessitent moins de ressources et peuvent être éclairés par des données/informations secondaires (par ex., voir le résultat 1 relatif aux dépenses de santé).</p>	<p>A. Si les dépenses liées à la nutrition au niveau infranational sont jugées non significatives pour l'analyse infranationale → Il convient de se concentrer sur l'analyse des dépenses nationales.</p> <p>B. S'il existe une part appropriée des dépenses au niveau infranational → Se reporter à la note d'orientation jointe à cette analyse pour déterminer la meilleure approche pour l'analyse infranationale.</p> <p>C. Si des problèmes identifiés en matière de disponibilité/qualité des données empêchent toute analyse infranationale → Proposer d'enregistrer les problèmes rencontrés, de les déclarer aux autorités compétentes et de préconiser un changement de normes budgétaires. Note : dans ce cas, il est également possible d'utiliser des indicateurs de substitution pour évaluer les niveaux de financement.</p>

	<p>important d'aller plus loin en procédant à l'évaluation d'un échantillon (pour plus de conseils, voir la section 2.2) des informations budgétaires des gouvernements infranationaux identifiées. Cette analyse peut s'appuyer sur la méthodologie en trois étapes présentée dans la note d'orientation pour les pays. Lors de cette évaluation, il convient de noter tout problème de disponibilité ou de qualité des données. Si l'on peut estimer dans l'échantillon les dépenses spécifiques à la nutrition et celles y contribuant, cette information peut servir à projeter les dépenses possibles en matière de nutrition dans tous les gouvernements identifiés.</p>			
--	--	--	--	--

À propos de MQSUN+

MQSUN+ fournit une assistance technique et des services en matière de connaissances au ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) et au Secrétariat du Mouvement pour le renforcement de la nutrition, en appui aux programmes nutritionnels en faveur des pauvres. Les services de MQSUN+ bénéficient des ressources d'un consortium de cinq grandes organisations non étatiques dans le domaine de la nutrition.

Remerciements

Cette note d'orientation MQSUN+ a été réalisée par Development Initiatives et PATH pour fournir des orientations sur les analyses budgétaires infranationales. Ce document a également bénéficié des contributions de Patrizia Fracassi et William Knechtel du Secrétariat du Mouvement SUN, de Clara Picanyol d'Oxford Policy Management, de Jack Clift de Results for Development et de Hugh Bagnall-Oakeley de Save the Children.

MQSUN+ ne peut être tenu pour responsable des erreurs ou des conséquences découlant de l'utilisation des informations contenues dans cette note d'orientation. Le présent document a été préparé par MQSUN+ grâce au soutien de UK Aid et du gouvernement britannique ; toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.

